

Règlement du RAID AVENTURE COMMENTRYEN 2023

Du seul fait de son inscription, chaque concurrent s'engage à se soumettre sans condition au règlement suivant :

Article 1 : Organisation

1.1 Le **Raid Aventure Commentryen** est organisé le **samedi 13 mai 2023** par l'association CAP 03 affiliée à la **Fédération Française de Triathlon**. Le premier départ est fixé à 15h00. Il est composé des activités suivantes : Trail, VTT, course d'orientation qui s'enchaîneront sous divers formats : sections fléchées ou section en orientation. Les sections en orientation seront adaptées à une pratique de débutant. **Aucun niveau prérequis n'est nécessaire pour les différentes activités.**

1.2 Le RAID AVENTURE COMMENTRYEN est un raid multisports d'une distance d'environ 15 km avec un dénivelé positif d'environ 150 m. La durée d'effort est d'environ 1h15 à 1h45.

Il sera possible de participer à cette épreuve selon **2 formules** :

1- **Le RAID AVENTURE COMMENTRYEN (Raid Jeune et Raid XXS)** : réservé uniquement aux licenciés FFTRI par équipe de 2. Il sera support du **championnat départemental JEUNES de Raid Multisport FFTRI**. Seules les équipes constituées par des équipiers de la même catégorie d'âge (voir tableau en dernière page du règlement) pourront participer à ce championnat.

2- **Le RANDO RAID DECOUVERTE : Il se court par équipe de 2 à 4 raiders avec obligatoirement un adulte dans toute équipe comportant un enfant de moins de 12 ans.** Pas de classement sur cette formule.

1.3 Le **RANDO RAID DECOUVERTE** est accessible à tous ceux qui souhaitent découvrir la pratique des sports nature **nés jusqu'au 31 décembre 2013**. Il s'adresse particulièrement aux jeunes ainsi qu'aux débutants.

Une autorisation parentale sera demandée pour tous les participants mineurs.

1.4 L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement ou d'annuler certains itinéraires si des cas de force majeure pouvaient mettre en danger l'intégrité physique des coureurs ou si l'équité de la course ne pouvait pas être respectée.

Article 2 : Inscription

2.1 Les équipes (hommes, femmes ou mixtes) sont constituées uniquement de deux équipiers de même catégorie d'âge pour l'épreuve chronométrée (RAC), et de deux à quatre équipiers avec obligatoirement un adulte dans toute équipe comportant un enfant de moins de 12 ans pour l'épreuve non chronométrée (RRD)

2.2 L'inscription de l'équipe se fait obligatoirement en ligne via le lien suivant : <https://inscriptions-teve.fr/raid-aventure-commentryen-2023>

Elle sera considérée comme définitive après validation de toutes les pièces du dossier d'inscription.

2.3 Le **capitaine** d'équipe est **l'interlocuteur unique** pour l'organisation.

2.3 Le droit d'inscription s'élève à 13,00 € par coureur.

Un pass loisir gratuit sera remis à chaque participant non licencié compétition FFTRI.

2.4 **Clôture des inscriptions le 11 mai 2023.**

2.5 **Pour les licenciés FFTRI, la licence 2023 est obligatoire.**

Pour les non licenciés FFTRI, la production d'un certificat médical original datant de moins d'un an au jour de la course et **précisant l'absence de contre-indication à la pratique des activités de raid multisports (ou de tous sports) "en compétition" n'est pas obligatoire.**

Il est cependant fortement recommandé de s'assurer que son état de santé permet la pratique du vtt, de la course à pied et de la course d'orientation de manière soutenue.

2.6 L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol du matériel des équipes.

2.7 L'inscription comprend :

Le droit de participer à l'épreuve

Le ravitaillement d'après course

Le carnet de route, les cartes d'orientation

Le prêt d'un doigt sport Ident par équipe

Les vestiaires et douches à l'arrivée (sous réserve d'accès autorisé par les mesures sanitaires en vigueur)

Les fournitures diverses : dossards, plaques VTT, résultats, ...

Le dispositif de sécurité sur tout le parcours

Article 3 : Assurances

3.1 Organisation : L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

3.2 Concurrents : Nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident.

Article 4 : Sécurité

4.1 Les règles techniques de sécurité mises en place sont celles édictées par la FFTRI.

4.2 L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification.

4.3 Respect impératif du code de la route sur la totalité du parcours. L'organisation se décharge de toute responsabilité si un coureur enfreint le code de la route ou ne respecte pas les consignes de sécurité de l'organisation.

Article 5 : Parcours

5.1 Sur l'ensemble du parcours les équipes doivent valider un maximum de balises à l'aide du doigt sport ident.

5.2 Toutes les balises sont obligatoires. Toute balise non validée entraînera une pénalité en points.

Article 6 : Assistance :

6.1 Toute assistance extérieure est déconseillée pour que chaque équipe puisse réaliser son Rando Raid en autonomie.

Article 7 : Chronométrage :

L'épreuve du championnat départemental (RAC) sera chronométrée.

L'épreuve Découverte (RRD) ne sera pas chronométrée et ne donnera pas lieu à un classement.

Pour chaque épreuve, les départs seront échelonnés toutes les minutes avec départ de la première équipe à 15h00.

Les équipes effectueront leur parcours avec un doigt sport ident qui permettra de valider les points des équipes obtenus à l'issue de leur parcours.

Seul le RAC donnera lieu à un classement officiel.

Pour le RRD, aucun classement ne sera publié, mais les équipes auront connaissance du nombre de points obtenus.

Article 8 : RAS

Article 9 : Matériel obligatoire :

9.1 Matériel obligatoire par équipier sur l'ensemble du parcours

1 casque VTT norme CE EN 1078

1 réserve d'eau (500ml minimum) + vivres de course

1 sifflet

1 couverture de survie

1 sac à dos

Dossards visibles

9.2 Matériel obligatoire par équipe sur l'ensemble du parcours

1 téléphone portable chargé, allumé et avec les numéros de sécurité fournis par l'organisation pré enregistrés.

1 doigt Sport-Ident fourni par l'organisation

9.3 Matériel spécifique à certaines sections

Sections VTT : 2 VTT en état de fonctionnement avec extrémités et protubérances protégées.

Les VAE ne sont pas autorisés

Les systèmes de traction sont interdits à vtt

1 trousse avec matériel de réparation

9.4 Matériel conseillé mais non obligatoire

1 porte carte VTT sans bord saillant

1 boussole

9.5 La liste pourra évoluer en fonction des conditions météo prévues le jour de l'épreuve

Article 10 : Causes de pénalités

10.1 Des pénalités en points pouvant aller jusqu'à la disqualification pourront être prononcées dans les cas suivants : Absence de matériel obligatoire (10 points par pièce manquante), Passage sur zone interdite mentionnée sur la carte (100 points) Séparation des équipiers (10 points à la première infraction, 50 points à la deuxième, disqualification de l'équipe à la troisième). Une tolérance de 30 secondes maxi en cas de contrôle inopiné sur le parcours sera appliquée).

10.2 Si un seul des équipiers se présente pour valider une balise où se trouve un contrôleur, il ne sera autorisé à le faire que lorsque son équipier l'aura rejoint.

10.3 Disqualification de l'équipe en cas de : Non-respect des consignes de sécurité de l'organisation, Non-respect du code de la route, Non-respect des propriétés privées, terrains cultivés, populations locales, Pollution ou dégradation manifeste des sites, Comportement immoral ou contraire à l'éthique sportive.

Article 11 : Classements

11.1 : Un classement par catégorie "jeunes" avec attribution des titres départementaux sera donné pour le Raid Aventure Commentryen. Les meilleures équipes seront récompensées.

11.2 : Aucun classement ne sera établi pour le Rando Raid Découverte, mais chaque équipe sera informée du score réalisé par l'ensemble des équipes participantes. Il n'y aura aucune récompense.

Article 12 : Annulations remboursements

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi ou cas de force majeure dûment justifié) fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription avec 25% de frais administratifs retenus sur le coût d'inscription et ce, jusqu'au 8 mai 2023. Ensuite, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 13 : Spécificités liées à la COVID

En cas d'annulation de l'épreuve liée au contexte sanitaire, chaque participant déjà inscrit sera remboursé du montant de son inscription à l'exception d'un montant de 4 euros correspondant aux frais de dossier.

Protocole sanitaire :

Le protocole sanitaire en vigueur à la date du raid sera transmis aux équipes dans les jours précédents la course. Ce protocole devra être respecté à la lettre avant, pendant et après la course. Tout manquement pourrait être sanctionné. En fonction des règles sanitaires du moment, le règlement pourra être adapté.

En tout état de cause, ce sont les directives du GUIDE DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES édité par la FFTRI qui seront mises en place et appliquées.

Ce document est consultable et régulièrement mis à jour sur le site de la FFTRI.

Article 14 : Droit à l'image

Chaque concurrent s'engage à accorder sans réserve, à l'organisation ou à toute société mandatée par celle-ci, le droit de disposer de leur image à toutes fins promotionnelles ou non, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

Article 15 : Vie privée : Si vous souhaitez que votre nom et prénom ne figure pas dans la liste des inscrits et les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course.

Article 16 : Divers

En s'inscrivant, les membres de chaque équipe acceptent l'intégralité du règlement du raid.

Article 17 : Contrôle anti Dopage : Un local sera mis à disposition pour un éventuel contrôle anti-dopage.

TABLEAU RECAPITULATIF RAID AVENTURE COMMENTRYEN 2023

Epreuves	Disciplines	Distance totale et Dénivelé	Nombre de sections	Inscriptions https://inscriptions-teve.fr/raid-aventure-commentryen-2023	Durée d'effort
<p>RAID AVENTURE COMMENTRYEN (Raid Jeunes et XXS pour raiders nés jusqu'au 31 décembre 2013) par équipe de 2 de même catégorie d'âge. Pupilles 2012-2013 Benjamins 2010-2011 Minimes 2008-2009 Cadets 2006-2007 Juniors 2004-2005 Séniors et Masters 100 raiders maxi Réservé uniquement aux licenciés FFTRI</p>	<p>Trail, VTT, CO Ravitaillement à l'arrivée</p>	<p>15 km D+ : env 150m</p>	<p>6 sections 1^{er} Départ : 15h00</p>	<p>13,00 euros par équipier Clôture des inscriptions le 11 mai 2023</p>	<p>1h15 à 1h45.</p>
<p>RANDO RAID DECOUVERTE (pour raiders nés jusqu'au 31 décembre 2013) par équipe de 2,3 ou 4. 1 adulte par équipe si un équipier à moins de 12 ans. 150 raiders maxi</p>	<p>Trail, VTT, CO Ravitaillement à l'arrivée</p>	<p>15 km D+ : env 150m</p>	<p>6 sections 1^{er} Départ : 15h00</p>	<p>13,00 euros par équipier Clôture des inscriptions le 11 mai 2023 (Pass loisir gratuit)</p>	<p>1h15 à 1h45.</p>